

28^{ème} RALLYE VHC LE TOUQUET PARIS-PLAGE COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC Coefficient2.

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Le 28^{ème} rallye des véhicules historiques de compétition le Touquet Paris Plage reprend l'intégralité du règlement particulier du 66ème rallye le Touquet-Pas de Calais, à l'exception des articles précisés dans le règlement particulier suivant.

Ce règlement particulier complète les règles spécifiques 2026.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le **02/12/2025** et enregistré sous le numéro **0526** et il a reçu par la FFSA le permis d'organisation numéro **32** en date du **17/12/2025**

PROGRAMME ET HORAIRES



Jeudi 26 mars 2026

	17 h30 à 20h00	Vérifications techniques	Place du marché- LE TOUQUET
	18 h 00	1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	Salle des quatres saisons
	21 h 00	Publication de la liste des concurrents admis au départ	Salle des quatres saisons
	21 h 30	Publication des heures et ordre des départs de la 1 ^{ère} Etape	Salle des quatres saisons
Vendredi 27 mars 2026	20 mn derrière le Moderne	Départ de la 1 ^{ère} étape	Front de mer
	20 mn derrière le Moderne	Arrivée de la 1 ^{ère} étape	Front de mer
	16 h 00	Publication des concurrents admis au départ	Salle des quatres saisons
	16 h 30	Publication des heures et ordre des départs de la 2 ^{ème} étape	Salle des quatres saisons
Samedi 28 mars 2026	20mn derrière le Moderne	Départ de la 2 ^{ème} étape	Front de mer
	20mn derrière le Moderne	Arrivée de la 2 ^{ème} étape	Rue Saint Jean

**Vérifications administratives lors de la prise du road-book
pour les autres horaires voir règlement Championnat de France**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1p : OFFICIELS

Idem Championnat de France, sauf :

Collège des commissaires sportifs

Président :	Jean-Luc ROGER	1030-1507
Membres :	Jean MISSWALD Jacky CLEMENT Jean RASORI Clement MASCLEF	2212-0108 1180-0312 2320-0605 9632-0106

Direction de Course

Directeur de Course VHC :	Dimitri HEMBERT	205021-0112
----------------------------------	-----------------	-------------

Chargé des relations avec les concurrents

Responsable :	Georges LEMMENS	46609-1411
Membre :	Patrick GRENIER TAB	220147-0112

Responsable techniques

Responsable :	Bernard POTTIER « GORDUCHE »	5010-0112
Membre :	Maxime EVRARD Pierre-arnaud TEXIER Marc RICHE	175310-0510 531166-1504 2261-0112

1.2p : ELIGIBILITE

Le 28^{ème} Rallye VHC Le Touquet Paris Plage compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC (Coefficient 2)

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p : DEMANDES D'ENGAGEMENT INSCRIPTIONS

3.1.5p : Toute personne désirant participer au 28^{ème} RALLYE VHC LE TOUQUET – PARIS PLAGE doit adresser au secrétariat du rallye avant le **lundi 16 Mars 2026** à minuit (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement téléchargeable sur le site du rallye dûment complétée (**aucun règlement ne sera envoyé et celui-ci sera disponible sur le site de l'organisation**). www.rallyedutouquet.com

Bulletin d'engagement à adresser :

QUENTIN ROGER

4 Domaine du bois d'epainchen

62 130 ROELLECOURT

Joindre impérativement une photocopie de la 1ère page du PTH

3.1.10p : Le nombre maximum des engagés au 66ème rallye Le Touquet Pas de Calais est fixé à 250 voitures Tous rallyes de doublure confondus.

- **3.1.11p** : Les droits d'engagement sont fixés à :
 - **550 € + 65 € de géolocalisation + 6 € Pour les commissaires de la ligue des Hauts-de-France** avec la publicité facultative de l'organisateur soit 621€
 - **1100 € + 65 € de géolocalisation + 6 € Pour les commissaires de la ligue des Hauts-de-France** en cas de refus de la publicité facultative. soit 1171€

Le chèque d'engagement sera remis en banque à partir du 23 mars 2026.

3.3.P : ORDRE DE DEPART :

conforme aux règles spécifiques VHC 2026.

ARTICLE 4P. VOITURES ADMISES

4.1p : VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, K, I, IR, J1 et J2 (de 1947 à 2000).

Ces voitures sont répertoriées par GROUPES.

GROUPE 1 - T - Tourisme

GROUPE 2 - CT - Tourisme de Compétition

GROUPE 3 - GT - Grand Tourisme de série

GROUPE 4 - GTS - Grand Tourisme Spécial

GROUPE 5 - GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype

GROUPE N Production J

GROUPE A Tourisme J

GROUPE B J

GROUPE K

Les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1992 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

Les voitures de la Période J1-J2 sont admises en rallyes régionaux, nationaux et Championnat de France.

Elles marquent des points pour la Coupe de France et le Championnat de France des Rallyes VHC. Elles feront l'objet d'un classement distinct.

ARTICLE 6P. SITES INFRASTRUCTURES

Le **28ème RALLYE VHC LE TOUQUET PARIS PLAGE** représente un parcours de **381,500 km** dont **137,710 km** en ES.
Il est divisé en **2 étapes** et **3 sections**.

- **Etape 1.**
- **4 ES : 160.730 km** dont **50.710 km** en ES **Derrière le Moderne**
- **Etape 2.**
- **4 ES : 220.770 km** dont **87.000 km** en ES **Derrière le Moderne**

Vérifications administratives voir le règlement du 66ème Rallye Le Touquet Pas-de-Calais

Vérifications techniques Place du marché-LE TOUQUET le jeudi 26 mars 2026 de 17 h30 à 20 h 00.

Le rallye VHC partira derrière les voitures du rallye du championnat de France pour l'intégralité du rallye.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COURSE

7.5.20p Séance d'essais :

Une séance d'essais sera organisée le **jeudi 26 mars 2026** (le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book). Comme spécifié dans le programme, elle aura lieu de **10h00 à 16h00**. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de **160 €**. Seul l'équipage engagé peut participer à cette séance. Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course et porter le bracelet d'identification. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Tout essai privé est INTERDIT du Jeudi 1^{er}janvier 2026 au Vendredi 27 mars 2026, même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes du département du Pas-de-Calais, de la Somme et du Nord, sauf après avoir validé votre demande aupres des services des Préfectures concernés.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

conforme au règlement de la Coupe de France des rallyes VHC FFSA 2026.

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J et K (1982 – 2000)
- Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1992)

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic

ARTICLE 10P. PRIX

10.1p : PRIX EN ESPECES : Non applicable

10.2p : COUPES : Une coupe sera remise à chaque équipage classé. la remise des prix se fera sur le podium d'arrivée du rallye.